

— On parle de l'envoi à l'Exposition universelle d'un nouveau produit de l'industrie qui ne peut manquer de faire sensation. Voici ce dont il s'agit :

Une des plus importantes usines d'Allemagne, voulant utiliser la production de ses hauts fourneaux, a imaginé de construire des maisons en fer qui seraient plus commodes et plus solides que les bâtiments de pierre, plus chaudes en hiver et plus fraîches en été. Désormais on se commanderait une maison dans une fondrie. On fond toutes les parties, et huit jours après une maison est construite et peut être facilement transportée.

Une maison à trois étages, avec sept pièces habitables revient à 25,000 francs elle pèse 870,000 kilogrammes : le transport coûte environ 5 à 600 francs d'Allemagne à Paris. Pour donner une idée du chauffage, nous dirons que les murs sont creux et que la chaleur d'un calorifère placé au rez-de-chaussée s'y répand uniformément et s'y conserve. L'éclairage au gaz s'y appliquera facilement.

— La dernière conférence du P. Hyacinthe sur le foyer domestique a surtout paru curieuse par certains côtés mondains. Depuis et même pendant la vogue du P. Lacordaire, je ne sais, dit-on chroniqueur : si jamais la chaire catholique a entendu des choses aussi pratiques que celles-ci.

« Je ne voudrais pas exiler des salons les dames françaises; bien loin de là, je voudrais restaurer les salons qui ne sont plus et multiplier ceux qui subsistent. Les salons perpétuent non-seulement les traditions de l'esprit et de la grâce, mais les traditions plus précieuses des idées justes des mœurs élevées, des sentiments honnêtes et distingués. Je sais que dans ces salons qui sont toujours l'honneur de notre pays, c'est la Française, c'est la femme du monde qui a tenu ce sceptre bienfaisant; c'est celle qui, laissant à d'autres le soin de faire les lois et d'écrire les livres, a mieux aimé inspirer les idées, faire les mœurs et gouverner par elles.

« Je n'attaque donc pas le règne des femmes dans les salons, mais : ce que j'attaque, c'est le sacrifice du foyer domestique au salon et surtout à cette vie d'ébouriffement et de dissipation qu'on appelle aujourd'hui la vie du monde.

« Commencez par habiter votre foyer et soyez, je ne crains pas le mot, même pour ces dames les plus élevées, soyez des ménagères, mot vulgaire en apparence, sublime en réalité ! C'est là votre empire, l'empire de la femme forte : soyez des ménagères, veillez sur le royaume domestique, soyez les éducatrices de vos serviteurs et de vos servantes ! Les domestiques, le mot le dit assez, de vrais habitants de la maison, j'allais presque ajouter de vrais membres de la famille; les domestiques, cette force, cette gloire de la société d'autrefois, ce danger, ce fléau de la société présente, c'est en grande partie la maîtresse de la maison qui les fait ce qu'ils sont... »

— On a vendu dernièrement à l'hôtel Drouot un carnet de poche du temps de Louis XVI, en présence d'un nombre considérable d'amateurs, parmi lesquels on remarquait M. le marquis d'Herfort. Ce carnet mesure 103 millimètres de longueur et 31 de largeur. Sa monture en or de couleur est ciselée à rosaces, cordons de laurier et feuilles d'eau. Les couvercles sont enrichis de deux miniatures sans nom d'auteur, sur ivoire. L'une représente Marie-Antoinette assise et vue à mi-corps, vêtue d'une robe de satin bleu clair rehaussée d'une riche garniture de dentelle blanche. Sur une table couverte d'un tapis de velours rouge, se trouve un vase de fleurs, un encrier et quelques volumes; une harpe occupe le fond droit de la miniature et un rideau de velours vert sert de fond à la partie gauche. L'autre miniature, moins bien réussie, offre les portraits de la comtesse d'Artois et de ses deux jeunes enfants, ainsi que celui de la comtesse de Provence.

Ce carnet porte encore le calendrier de l'année 1781 et a été donné, dit-on à Mme la marquise de Caumont, gouvernante des enfants de M. le comte d'Artois, par la reine Marie-Antoinette. Mis à prix à 5,000 francs, le carnet a été adjugé à M. Laurence de Tencin, pour une illustre dame, disant-on, moyennant la somme de 9,000 francs, outre les frais. M. de Tencin ne mettait que des enchères de 1,000 francs.

— On s'occupe beaucoup en ce moment de la question de la mort apparente et des inhumations précipitées. Un jeune médecin de Paris, M. le docteur Bonnejoy, vient de publier sur ce sujet saisissant et lugubre un travail remarquable que M. Louis Figuier apprécie en ces termes dans son bulletin scientifique de la Presse :

« Le moyen employé par M. Bonnejoy, pour constater la mort réelle, c'est l'électricité d'induction à l'état de courant. Ce savant a fait des expériences sur un chien qui était asphyxié sous l'eau depuis une heure; il est parvenu à obtenir encore une respiration artificielle et même des sons glottiques. Après un intervalle moins considérable, on peut obtenir le retour de sensibilité.

« Dans les cas ordinaires de l'asphyxie, on ramène la vie par des insufflations dans la bouche; mais la respiration artificielle par l'excitation électrique des nerfs phréniques est préférable. Elle fournit un moyen simple et facile de rappeler à la vie les asphyxiés qui ne sont pas encore entièrement morts, mais seulement en léthargie.

« En généralisant ce procédé, on parviendrait probablement à éviter les mal-

heurs des inhumations précipitées. M. Bonnejoy propose donc d'établir à l'entrée des cimetières une chambre d'observation, dans laquelle un médecin spécial soumettrait les cadavres à l'épreuve de l'excitation galvanique, à moins que cette épreuve n'eût été déjà exécutée à domicile.

« Si l'emploi de l'électricité parvenait à faire renaitre, dans quelques cas, une vitalité qui n'était qu'à moitié éteinte, quelle satisfaction pour la science, pour la société ! Et quand ce moyen demeurerait impuissant, on aurait la certitude de l'accomplissement d'un devoir.

« Le projet d'établir dans les cimetières ou à domicile ce système d'épreuve funèbre, nous paraît digne de fixer l'attention des hommes spéciaux et des autorités compétentes. Le Sénat, qui s'est occupé cette année de la question des inhumations précipitées, n'avait pas malheureusement connaissance des idées et des expériences de M. le docteur Bonnejoy. Sans cela peut-être aurions-nous vu sortir quelques mesures pratiques de l'étude de ce moyen scientifique de constater les décès. »

— La mort d'un élève, ou cadet, de l'École militaire cause en ce moment une grande émotion dans toute la Hollande. Le jeune Mestling était, de tous ses camarades, le plus savant et le plus assidu au travail; dans toutes ses classes, il avait remporté les premiers prix. Mais il était depuis longtemps en butte aux tracasseries de ses camarades qui jaloussaient ses succès tout en le méprisant à cause de son origine roturière. Ces vexations devinrent de plus en plus graves. Un jour, il fut pendant une récréation entraîné dans la cour, dépouillé d'une partie de ses vêtements et soumis au châtiment le plus ignominieux. Désespéré, Mestling s'empoisonna.

Onze élèves ont été arrêtés et conduits à la prison cellulaire; ils appartiennent aux familles les plus distinguées du pays, et l'un d'eux est le neveu du gouverneur de la Zélande. Le gouverneur de l'École a été destitué. Cette tragique affaire donne lieu aux controverses les plus vives dans les journaux comme dans le public. Les uns demandent que les jeunes gens reconnus coupables soient punis comme coupables de meurtre. Les autres soutiennent que la mort de Mestling n'a pas été causée directement par l'outrage qui lui a été infligé, et ils exploitent la noblesse d'âme de celui qui, à son lit de mort, a cherché à disculper ses condisciples.

Croirait-on le préjugé nobiliaire assez fort en 1867 pour pousser des jeunes gens à de semblables excès ?

— Un journal belge demande l'établissement à Bruxelles d'une maison de refuge pour l'admission, la nuit, des malheureux qui, en toutes saisons, battent le pavé de la ville ne sachant où aller se reposer, ou se réunissant, dans de certains lieux, en fort mauvaise compagnie. Que de délits, que d'immoralités, ajoute cette feuille, on pourrait prévenir, en recueillant ainsi l'enfant chassé, la servante renvoyée, sans ressources, l'ouvrier sans travail, les pauvres honteux, enfin, toute cette série de gens, et le nombre n'en est que trop grand, qui tombent dans l'indigence, non par leur faute, mais souvent par l'âge, les maladies, les infirmités, le manque d'ouvrage !

Sous ce titre: *Combat de Coqs à Southwark* nous lisons dans le *Morning-Post* du 14 janvier :

« Devant le tribunal de police de Southwark, samedi, comparait 31 individus devant M. Burcham, magistrat. Parmi ces 31 individus, il se trouvait un certain nombre d'artisans, de rentiers et de limonadiers. John Brown, l'un des comparants, propriétaire des *Two Brewers Ewer street*, Gravel Lane. Il avait chez lui des emplacements réservés pour les combats de coqs et les combats de chiens. Les 30 autres individus sont prévenus d'avoir encouragé et payé ces sortes de combats.

« M. Sleigh d'après les ordres de M. John Colam, secrétaire de la société royale ayant pour objet de prévenir les actes de cruauté envers les animaux, intente une action contre les 31 prévenus : suivant sa déclaration, MM. Brown et Braeks avaient dans leurs établissements des emplacements réservés pour les combats de chiens et de coqs. Les autres prévenus assistaient aux combats et faisaient des paris. L'acte spécial sur la matière autorise le magistrat à condamner les prévenus à 5 liv. stg. d'amende et à les envoyer pour 3 mois, avec ou sans travaux forcés, dans une maison de correction. Brown est le principal prévenu; il est généralement connu sous le sobriquet de *roi des combats de chiens*. Depuis quelque temps, de fréquents combats de cette nature ont été livrés dans son établissement des *Two Brewers*, dans Gravel Lane; la police et la société royale de protection des animaux, combinant leurs efforts, sont parvenues à découvrir ces faits, et tous les prévenus ont été arrêtés. Brown demandait 5 shillings par personne aux spectateurs. Tous les prévenus ont nié les faits qui leur sont imputés.

« Jehe William Mohun, au nom de la société royale, déclare que mercredi il s'est rendu à la brasserie des *Two-Brewers*, tenue dans Gravel Lane par le prévenu Brown. Il a payé à Brown, 10 shill. pour deux billets afin d'assister à un combat de coqs. Vendredi soir, il s'est transporté chez Brown, et derrière la maison, il a trouvé un grand nombre de personnes réunies. On s'est transporté dans une salle au rez-de-chaussée. Brown, Deane et Broeks étaient les trois personnes qui se donnaient le plus de mouvement. L'espace où devaient lutter les coqs était clos. Les coqs avaient des éperons d'acier. Le com-

bat a duré 12 minutes. L'un de ces animaux était blessé, sa tête saignait abondamment. L'autre saignait aussi. On les a enlevés; on en a amené deux autres on champ clos, ils n'ont pas voulu se battre. On a amené quelques rats qui n'ont pas tardé à être tués. Deux coqs ont été raménés. Le combat a duré 15 minutes; on les a retirés dans l'état le plus pitoyable. Un d'eux avait une large blessure aux flancs et une patte cassée. L'autre était mutilé et saignant. Pendant ce temps, les spectateurs faisaient des paris. 14 des prévenus ont été acquittés; les autres ont été condamnés à 10 shil. d'amende, et Brown et son aide à 5 liv. stg. l'un, et 40 shil. l'autre.

« Les amendes ont été payées sur-le-champ »

— Il y a une cinquantaine d'années, les époux X..., que nous désignerons sous cette initiale, à cause d'une position assez connue qu'ils occupaient à Paris, adoptèrent, quoique ayant un fils; un jeune enfant qui avait été trouvé sur la voie publique.

Les deux jeunes gens furent élevés ensemble et reçurent la même éducation. Le fils d'adoption, devenu homme, entra dans les affaires et fit fortune. Par un sort contraire, dit le *Constitutionnel*, des revers atteignirent la famille X..., et, pour surcroît de malheur, leurs fils devinrent infirmes.

Le père et la mère étant morts, leur enfant resta presque sans ressource; mais son frère d'adoption, dont la fortune à cette époque n'était pas encore faite, pourvu cependant à tous ses besoins. Près de faire un beau mariage, il y renonça pour s'occuper entièrement du fils de ses bienfaiteurs.

Il y a quelques jours, cet homme mourut, et, par testament, laissait à son frère d'adoption toute sa fortune, qui s'élevait à près d'un million.

— M. D..., qui habite le quartier de Belleville, est l'inventeur d'une composition imitant le bronze, avec laquelle il fabrique des objets brevetés.

Chez lui travaillait depuis longtemps un ouvrier habile, rangé, assidu, le nommé A... La semaine dernière, il cessa de venir régulièrement à l'atelier; lundi, il n'y était resté que quelques heures, et il avait ensuite complètement cessé d'y paraître.

Cette absence inquiéta M. D...; il apprit par un autre ouvrier que A... travaillait mystérieusement dans sa chambre, et le soupçonnant de se livrer à la contrefaçon de ses produits, il se rendit dans sa chambre, y trouva A... qui ne fit à ses questions que des réponses embarrassées, prétendant qu'il avait été malade, et promettant de retourner à son ouvrage chez son patron. Bien qu'ayant aperçu certains outils qui confirmèrent ses soupçons, M. D... dissimula et engagea vivement A... à revenir à l'atelier, puis il le quitta et se rendit aussitôt chez le commissaire de police où il accusa son ouvrier de contrefaçon et de détournement des outils qu'il avait reconnus dans sa chambre.

Le commissaire ayant immédiatement procédé à une perquisition chez A..., n'a pas trouvé en lui un contrefacteur, mais il a saisi dans sa chambre des moules très-bien faits pouvant servir à la fabrication de pièces de cinq francs à l'effigie de Louis Philippe, et toutes les matières nécessaires à cette fabrication.

A... prétend n'avoir eu que l'intention de faire des expériences relatives à une nouvelle invention, dont il n'a pu expliquer la nature.

Il a été mis à la disposition de la justice, comme inculpé de fabrication de moules et d'ustensiles paraissant destinés à produire de la fausse monnaie.

— Le chroniqueur du *Pays* rappelle un jeu fort usité en Allemagne, et qui ne manquera pas d'être adopté en France, le jour où le baccarat sera définitivement prohibé dans les cercles : cela s'appelle le *jeu de la goutte* et pourrait à juste titre s'appeler le *jeu de patience*.

Un soir, en Allemagne, j'étais dans une brasserie.

Aux environs d'une table étaient assis trois hommes — dans leur bouche trois pipes — devant eux trois choppes — tous trois fixaient la table, — aucun d'eux ne disait mot.

Cela dura dix minutes. Tout à coup deux d'entre eux prenant une pièce de monnaie dans leur poche, la déposèrent devant le troisième qui s'en empara.

Et les trois personnages reprirent leur attitude immobile et silencieuse.

Dix fois, en deux heures, le même manège recommença, — j'étais énérvé, abruti, — je n'y tenais plus, — je voulais comprendre...

Je demande des explications au limonadier.

Ces trois Allemands... jouaient ! !

Voici le jeu : Devant chaque chope les joueurs avaient jeté sur la table une goutte de bière. — Il y avait des moches dans la brasserie, — celui des trois sur la goutte duquel une mouche se posait... gagnait la partie ! Le livre cette anecdote à la méditation de nos administrateurs.

— L'*International* nous raconte en ces termes la mort d'un avaré :

« Fergusson est mort ! Qu'est-ce que Fergusson ?

« Il était bien connu à Glasgow pour son avarice sordide. Il a passé sa vie à amasser une grande fortune. Il est mort en disant à ses amis une phrase poignante :

« Je suis un pauvre riche, chargé d'argent, mais je ne possède rien autre.

« Quelle confession !

« Chose étrange ! Au moment où la

paralyse l'a frappé, il signait un chèque de 10,000 livres : il avait tracé la moitié de son nom, lorsque la plume est tombée de sa main. Sur le lit de mort, Fergusson a eu peur; il s'est rappelé qu'il avait laissé ses parents dans la misère et l'abandon.

« Une transformation subite s'est alors opérée chez cet homme.

« Il a fait venir tous ses anciens amis et il a distribué sa fortune entre eux. De pauvres ouvriers, des maçons, des ferblaniers et un poissonnier ont reçu plusieurs milliers de livres. Un demi-million anglais (12,500,000 fr.) est sorti du grand réservoir où Fergusson le tenait soigneusement enclavé pour aller fertiliser la pauvreté aride d'une trentaine de familles. On ne peut s'empêcher de sourire en voyant l'avare payer au ciel un grand lingot d'or pour réparer une existence sordide. On se rappelle involontairement les paroles de Swift : « Envie, avarice, orgueil, il donna tout, tout, — mais il mourut d'abord. »

« Quelques jours avant sa mort, apprenant qu'un ministre d'Irlande prêchait dans la rue non loin de sa demeure, il le fit prier de se rapprocher, et, s'enveloppant d'un châle, il s'assit sur le seuil de sa porte et écouta le pasteur avec dévotion.

« Il était en très mauvais termes avec son frère, le docteur Fergusson, qui vint le voir en apprenant sa maladie. A son départ, le moribond lui glissa dans la main quelques obligations américaines, comme un à-compte de ce qu'il lui léguait dans son testament. Lorsque le docteur fut chez lui, il s'aperçut que le présent s'élevait à la somme de 30,000 livres sterling (750,000 fr.).

« Fergusson fait exception à la règle générale; les avarés meurent tous incorrigibles, témoin cette caricature allemande qui nous fait assister à la mort d'un grippesou; tandis que le diable emporte en enfer sa victime, celle-ci lui propose de lui vendre du charbon à très bon prix ! »

— Le métier de rédacteur en chef d'un journal anglais, à ses épreuves, dit l'*International*, si nous en jugeons par l'exemple de M. W..., qui vient de fonder une feuille quotidienne dans une ville de province de 59,000 habitants.

Le premier numéro contenait une attaque directe contre une maison de jeux clandestins fréquentée par quelques mauvais sujets. Une lettre avertit M. W... de cesser ses attaques, s'il ne voulait recevoir une bonne frottée. Le rédacteur répondit que le prochain numéro contiendrait un nouveau *smasher* (écreintage). C'est en effet ce qui est lieu.

Ce même jour, tandis que le redoutable M. W... siégeait dans la salle de rédaction, avec ses ciseaux en main, entra brusquement un robuste personnage armé de longues moustaches et d'une petite, mais forte massue.

C'était, évidemment, l'auteur de la lettre anonyme.

— Où est le rédacteur ? demanda-t-il d'un ton tranchant.

— Il vient de sortir, répondit M. W... mais il va rentrer dans un instant. Ayez l'obligeance de vous asseoir et de lire les journaux en attendant.

Le terrible joueur s'assit, croisa les jambes, déposa la massue à côté de lui et commença sa lecture.

Pendant ce temps, l'éditeur descendait tranquillement les escaliers; il rencontra, à la porte, un autre personnage, armé, celui-ci d'un énorme gourdin.

Evidemment l'écreintage avait produit son effet.

— Où est l'éditeur ? demanda le nouveau venu d'une voix de tonnerre. Est-il dans son bureau ?

— Oui, monsieur, répondit M. W..., vous le trouverez dans la salle de rédaction, lisant les journaux.

Le monsieur au gourdin escalada les escaliers quatre à quatre, s'élança dans la chambre et se précipita sur le monsieur à la massue. Un combat furieux s'engagea à la suite duquel nos deux hommes se rouèrent mutuellement de coups et dégringolèrent les escaliers.

Là, deux policemen les ramassèrent et les envoyèrent coucher à la station de police.

— Nous lisons dans l'*Union Bretonne*, de Nantes :

« J'ai sous les yeux le *Guignol*, joyeux almanach publié à Lyon. Les curiosités de tout genre y abondent. J'y remarque ces à peu-près faits en 1848, avec les noms des représentants envoyés à l'Assemblée nationale :

- Armand Marrast, Mauvais, Marquis.
- Sénard, Mulé, Normand.
- Bastide, Caoul, Rouillé.
- Porypapy, Noirot, Crépu.
- Ledru-Rollin, Levet, Laissac, Dargent, Grémieux, Laydet.
- Découvant, Cécile, Lacroix, Lorret te.
- Leyraud de Puyraveau, Daix, Goultay, Lamartine.
- Leblanc, Mouton, Eslay, Considérant, Lherbette, Faucher.
- Joly père, Savy, A. Peyer, Leblen, Dargentienil.
- Sallandrouze, Tendret, Lestapis.
- Pierre Leroux, Person, Toupé.
- Boulanger, Pézerat, Dupin.
- Labbé, de Lamenais, Vieillard, Bousin-gault.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 21 janvier.

Le marché a été assez faible mais sans animation. Les réformes politiques créées ou annoncées hier au *Moniteur* ne touchent qu'indirectement le public financier. La majorité des spéculateurs garde

l'expectative, en attendant de connaître l'effet produit par ces mesures sur l'opinion générale du pays. La retraite de M. Fould paraît exciter aussi quelques préoccupations. En somme, la rente n'a pas baissé au-dessous de 69.25 et à 69.30, son cours de clôture, elle ne perd que 10 centimes sur samedi.

L'Italien qui avait fléchi à 54.55 a repris à 54.75. Le Turc est à 30 et le Mexicain à 20. Les valeurs du Mobilier ont éprouvé une reprise sensible. Le Mobilier s'est relevé de 487.50 à 500. L'Espagnol a repris à 300, le Transatlantique à 455 et l'Immobilière à 375. Les chemins sont à peu de chose près dans les cours de samedi. Le Comptoir d'escompte est à 781.25.

Cours moyen du comptant : 3 0/0, 69.27 1/2. — 4 1/2, 92.75.

Banque de France, 3,587.50.

Crédit foncier, 1,417.50.

COURS DE LA BOURSE

Du 22 janvier 1867.

Cours de ce jour	Cours précédent
3 0/0.....	69 45 — 3 0/0... 69 30
4 0/0.....	98 70 — 4 1/2 0/0 98 75

L'AMPHITRITE

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PÊCHES

FLUVIALES ET MARITIMES

(à responsabilité limitée)

CAPITAL : 1,800,000 francs

Divisé en 3,000 actions de 600 fr. l'une, sur lesquelles 125 francs seulement sont appelés :

50 fr. en souscrivant ;
75 fr. à la clôture de la souscription.

La souscription est ouverte du 16 au 31 janvier.

ON SOUSCRIT :

A Paris, à la Banque de Crédit international, 49, rue Le Peletier ;
Au Havre, chez MM. Ch. Dubois et Co, banquiers ;
Chez M. Ecrepont Brasme, banquier, à Roubaix.

N. B. — Les intérêts et dividendes seront payés chez les banquiers correspondants où auront été reçues les souscriptions. 6653.

Au moment où les machines à coudre prennent une extension considérable, nous ne saurions trop engager le public à se méfier des nombreuses contrefaçons qui lui sont offertes sous le nom de machines à coudre de Wheeler et Wilson, de New-York. Ces machines dont la réputation est faite depuis longtemps dans le Nord de la France, sont les seules, on le sait, qui puissent présenter toutes les garanties de perfection et de solidité. Nous croyons devoir rappeler encore qu'elles portent l'estampille de l'agent général Européen de la Compagnie : C. M. MARTOUGEN, 70, BOULEVARD SÉBASTOPOL, à Paris.

Chaque machine doit être pourvue :
D'une double plaque ;
Du guide à ourler, de toutes largeurs ;
Du guide à ganser ;
Du guide droit ;
Du guide à poser les rubans sans bati ;
Du guide à soutacher ;
1 pierre à Emery ;

Douze aiguilles, un tourne-vis, une burette, deux clés, un tire-fil et un pied à piquer les ruches.

Il est à remarquer que bien des marchands de contrefaçon offrent cinq ans de garantie, mais sans spécifier quel genre de garantie. Les agents de la Compagnie doivent toujours donner aux acheteurs l'EXPLICATION DE GARANTIE PENDANT QUATRE ANS CONTRE TOUT FRAIS DE REPARATION ET D'USURE.

S'adresser à M. Ch. François, agent général de la Compagnie pour Lille Roubaix et Tourcoing, à Roubaix, 15, rue du Chemin de Fer, en face du Square.

AVIS

M^{me}. V^o Louis Ferraille, rue Blanche-maillé 60, a l'honneur d'informer le public qu'ayant acheté une forte partie de vins de Bordeaux, de l'année 1865, dont elle s'est fait adresser une certaine quantité dans la prévision de la hausse et de l'augmentation sur les drois, et n'ayant pas d'emplacement assez vaste pour les déposer, elle les céderait au prix exceptionnel de 140 fr. les 228 litres.

Elle engage les amateurs à venir les déguster sans retard, car la bonne qualité de ces vins les fera sans doute écouler promptement. 6659

DENTS depuis 5 francs

VERBRUGGE

Dentiste

Rue du Grand-Chemin, 29, à Roubaix.

Guérison du mal aux dents
Paiement après succès. 6634